

## CONTRAT DE CESSION DE DROITS D'EXPLOITATION D'UN SPECTACLE

/AM

D CULT N° 16.123

Entre les Soussignés :

### L'ORGANISATEUR ET COPRODUCTEUR :

Raison sociale de l'entreprise : **LA VILLE DE ROYAN**

Numéro SIRET : 211 703 061 00013 APE : 751A

Adresse : 80 avenue de Pontailiac 17201 Royan cedex Téléphone : 05 46 39 56 56

N° de licence d'entrepreneur de spectacles : 1/1072975 - 2/1072976 - 3/1072977

Représentée par son **Député-Maire en exercice**, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 14 avril 2014 intervenue pour l'application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation des pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 16 avril 2014, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales, lui-même représenté par **M. Patrick MARENGO**, Premier Adjoint au Maire, en vertu de l'arrêté ASG n° 14.0689 en date du 17 avril 2014, lui portant délégation de fonction et de signature, rendu exécutoire le 17 avril 2014, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales.

Dénommée "**LE COPRODUCTEUR**".

désignée ci-après "**L'Organisateur**" ou « **le Coproducteur** »

ET

### **COTE COUR COTE JARDIN**

Raison sociale de l'entreprise : ASSOCIATION

15, Avenue du Général Joubert. 94 350 Villiers sur Marne

N° Siret 395 060 015 000 33 Code APE 9002 Z N° Licence 2-1066793

Tel Fax 01 49 30 98 53 Portable : 06 09 26 84 70 e-mail toizemoui@toizemoui.com

Ci-après dénommé, **LE PRODUCTEUR** et représenté par **Pierre LUCIEN-BRUN**, président

D'une part,

### IL EST EXPOSE CE QUI SUIT

- A) **LE PRODUCTEUR** dispose du droit de représentation en France du spectacle :  
« **PARADIS D'ENFER** » avec le duo **ToizéMoi**  
Auteur et Metteur en scène Alain Chapuis,  
avec Marie Blanche et Alain Chapuis, Musique Marc Durst  
pour lequel il s'est assuré le concours des artistes nécessaires à sa représentation
- B) **L'ORGANISATEUR** s'est assuré de la disposition de la salle pour la représentation, dont **LE PRODUCTEUR** déclare connaître et accepter les caractéristiques techniques.  
Salle Jean Gabin (350 places), 112 rue Gambetta 17200 Royan
- C) **LE PRODUCTEUR** et **L'ORGANISATEUR** s'associent pour réaliser en commun  
**1 REPRESENTATION** du spectacle susnommé sur le lieu précité :  
**Vendredi 13 Mai 2016 - 21 H**
- D) **Obligations du PRODUCTEUR**  
- **LE PRODUCTEUR** fournira le spectacle entièrement monté et assumera la responsabilité artistique de la représentation. En qualité d'employeur, il assumera les rémunérations, charges sociales et fiscales de son personnel attaché au spectacle.  
Un régisseur rémunéré par le producteur sera présent lors du montage et de la représentation.  
- **LE PRODUCTEUR** fournira une fiche technique à **L'ORGANISATEUR** qui s'engagera à la respecter et à disposer du matériel en état de marche.

- **LE PRODUCTEUR** fournira en temps utile tous les éléments pour la publicité. (Affiches 40X60, dossiers de presse, photos)
- **Le Producteur** est tenu d'assurer, contre tous les risques, tous les objets lui appartenant et se doit d'avoir une Responsabilité Civile couvrant tous dégâts occasionnés à des tiers.

**E) Obligations de l'ORGANISATEUR**

- **L'ORGANISATEUR** fournira le lieu de la représentation en ordre de marche, y compris le personnel nécessaire au montage et démontage, et au service de la représentation. Il assurera en outre le service général : **location, accueil, billetterie, encaissement et comptabilité des recettes**. En qualité d'employeur il assurera les rémunérations, charges fiscales et sociales de ce personnel.
- En matière de publicité et d'information, **L'ORGANISATEUR** s'efforcera de respecter l'esprit général de la documentation fournie par le **PRODUCTEUR**.
- **L'ORGANISATEUR** déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés aux représentations du spectacle dans la salle
- **L'ORGANISATEUR s'engage à mettre à disposition du PRODUCTEUR** la salle pour le montage du spectacle le **Vendredi 13 Mai 2016 dès 10 H 00.**

**F) PAIEMENT**

**L'ORGANISATEUR** s'engage à payer au **PRODUCTEUR** la somme de **3 900 € H.T + T.V.A.** à 5.5 % (214.50 €) = **4 114,50 € TTC**

**G) DROITS D'AUTEURS et de MISE EN SCENE**

- **L'Organisateur** s'engage à régler les droits d'auteur du spectacle auprès des services compétents (SACD)
- **L'Organisateur** s'engage à régler les droits de mise en scène de 4% du prix de vente du spectacle auprès du **Producteur** de **156 € HT + TVA à 10 % (15.60) = [REDACTED]**

**H) FRAIS DE DEPLACEMENTS**

**L'Organisateur** s'engage à prendre en charge un forfait pour les frais de déplacements en véhicule utilitaire avec les 2 comédiens, le régisseur et le décor de [REDACTED]  
(Location Véhicule utilitaire : 380 Euros, Péage : 93.20 €, Carburant 100 €)

**I) RECAPITULATIF DE PAIEMENT PAR MANDAT ADMINISTRATIF OU PAR CHEQUE**

4 114,50 € + 171.60 € + 573.20 € = **4 859,30 € TTC** (Quatre mille huit cent cinquante neuf Euros et trente centimes) à l'ordre de **Côté Cour Côté Jardin**

**J) HEBERGEMENT à la charge de l'Organisateur**

2 Chambres d'hôtel ou 1 studio pour 3 personnes du jeudi 12 mai au dimanche 15 mai 2016.

**J) RESTAURATION & CATERING pour 3 jours à la charge de L'ORGANISATEUR**

En cas de litiges sur l'interprétation ou l'application du présent contrat, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux, mais seulement après épuisement des voies amiables.

Fait en trois exemplaires à Villiers sur Marne.

**Le Producteur**

A Villiers sur Marne le 9/03/2016

**COTE COUR COTE JARDIN**  
15, avenue du Général Joubert  
94350 Villiers sur Marne  
Tél. 01 47 30 98 53  
N° Siret 95 550 015 00033  
Code APE 9002 Z

**L'Organisateur** Pour le Député-Maire et par délégation Patrick Marengo. 1<sup>er</sup> adjoint

A ...**ROYAN**..... le 16.03.2016

